

Image not found or type unknown



Casier n°1 ou n°2 ?

Par **Petit205**, le **12/07/2010 à 12:07**

Bonjour, rn je vais être jugé en octobre: "auteur de violence aggravé avec arme" (je suis mineur (17 ans).rnEt je voudrai savoir sur lequel de ces casier (n°1 ou n°2) sera inscrit cela, car je veux m'engager dans l'armée après mon bac et j'espère ne pas avoir de casier n°2 !!rnMerci pour vos réponses ... Mathieu.

Par **chris_ldv**, le **12/07/2010 à 15:37**

Bonjour,rnAu cas où: <http://www.legion-recrute.com/>rnCordialement,